

## *« Coup de pouce économies d'énergie »*



L'État subventionne le remplacement de votre  
chaudière avec la prime d'économie d'énergie :  
*« une bonne occasion à saisir!!! »*

## « Une prime pour changer de chaudière... »

Le dispositif « coup de pouce économies d'énergie », va permettre aux ménages, sous conditions de ressources, de bénéficier jusqu'au **31 mars 2018** d'une prime exceptionnelle pour les aider à financer certains travaux d'économies d'énergie.

Ce dispositif a pour objectifs d'accélérer la rénovation énergétique et de lutter contre la précarité énergétique.

### ***Qui peut bénéficier de l'offre « Coup de pouce économies d'énergie » ?***

Environ un français sur deux peut bénéficier de cette offre attribuée sous les conditions de ressources ci-dessous :

| Nombre de personnes composant le ménage | Plafonds de revenus du ménage en Idf | Plafonds de revenus du ménage autres régions |
|---|--------------------------------------|--|
| 1                                       | 24 107 €                             | 18 342 €                                     |
| 2                                       | 35 382 €                             | 26 826 €                                     |
| 3                                       | 42 495 €                             | 32 260 €                                     |
| 4                                       | 49 495 €                             | 37 690 €                                     |
| 5                                       | 56 765 €                             | 43 141 €                                     |



Les revenus pris en compte correspondent à la somme des revenus fiscaux mentionnés sur les avis d'imposition ou de non imposition de l'ensemble des personnes composant le ménage au titre de l'année N-2 ou N-1.

### ***Quel est le montant des primes ?***

Le dispositif prévoit des primes d'au moins :

- **800 €** pour le remplacement d'une chaudière individuelle par une chaudière neuve gaz ou fioul à haute performance énergétique (Rendement saisonnier  $\geq$  90%).
- **1300 €** pour le remplacement d'une chaudière individuelle par une chaudière neuve biomasse de classe 5 (selon norme NF EN 303.5).

### ***Quelles sont les étapes à suivre pour bénéficier de la prime ?***

- ✓ Vérifier que je suis éligible : Voir tableau des conditions de ressources.
- ✓ Choisir l'opération que je souhaite effectuer : Changer de chaudière par un modèle à haute performance énergétique ou par une chaudière biomasse.
- ✓ Choisir un partenaire signataire du dispositif, pour connaître les partenaires :
  - Sur <http://www.renovation-info-service.gouv.fr>
  - Au 0808 800 700 (service gratuit + prix de l'appel).
- ✓ Choisir un professionnel qualifié RGE (Reconnu garant de l'environnement), pour obtenir un devis de travaux et une offre de produits éligibles.
- ✓ Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE.
- ✓ Retourner les documents (Factures, attestations sur l'honneur...) au partenaire dans les délais prévus.

Pour plus de renseignement, rendez-vous sur le site du gouvernement :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/cee-coup-pouce-economies-denergie#e2>

## Quels sont les produits éligibles ?



L'ensemble de la gamme **BLUEHELIX** est éligible à l'opération « Coup de pouce économies d'énergie ».

La gamme **BLUEHELIX** associe efficacité énergétique et confort pour l'utilisateur. Assemblée avec des matériaux de haute qualité, la gamme **BLUEHELIX** assure performances et fiabilité.

Pour découvrir le modèle qui vous correspond, rendez-vous sur notre site : [www.ferroli.fr](http://www.ferroli.fr)

Les chaudières à granulés **DOMUSFIRE HR** sont éligibles à l'opération « Coup de pouce économies d'énergie ».

Leur classement Flamme Verte 6\* témoigne de leurs performances énergétique (avec un rendement allant **jusqu'à 95%**) et environnementale avec un niveau d'émission inférieur aux exigences des normes actuelles et futures.

Grâce à son unité électronique, de nombreuses configurations d'installation sont possibles.

Pour découvrir le modèle qui vous correspond, rendez-vous sur notre site :

[www.ferroli.fr](http://www.ferroli.fr)

